

AMITIE-NATURE : RAPPORT FINANCIER Exercice 2020-2021

Le résultat du club sur l'exercice 2020-2021 est positif de 310,16 € contre 973,36 € sur l'exercice 2019-2020.

Compte tenu de tout ce qui s'est passé entre les 2 exercices, il est impossible de comparer les résultats entre les 2 années sachant que :

1°) Crise COVID bien évidemment

2°) Sur 2019-2020 : On avait participé à Sainte City Run et organisé la Bourse aux Skis. Les 2 manifestations cumulées nous avaient rapportées 1.400 €

3°) Sur cet exercice 2020-2021 beaucoup moins de licences un peu liée à la crise COVID mais surtout depuis Juin 2021 notre club n'a plus sa Base de Loisirs de St Paul en Cornillon (EDF ayant souhaité la reprendre). Aussi c'est entre 40 et 50 licences de moins. Ce manque de licences ayant impacté notre résultat d'environ 1.300 € par rapport à 2019-2020 où nous avons eu un grand nombre d'adhérents à la Base.

Toutefois malgré tous ces évènements, on peut se satisfaire de ce résultat de 310 € principalement dû à :

- Aide exceptionnelle de notre Fédération (FSGT) pour un montant de 520 € suite à crise COVID. Cette aide correspondant à un avoir sur les licences. Cet avoir est déduit sur les licences 2021-2022 mais concerne l'exercice 2020-2021.
De notre côté sur cet exercice 2020-2021, nous avons fait bénéficier à chaque ancien adhérent d'un avoir de 5,00 € sur sa licence. Cela n'a pas réellement d'impact sur le résultat car nous avons provisionné cet avoir sur l'exercice 2019-2020. Pour information, sur cet exercice 2021-2022 nous avons reconduit cet avoir sur les licences mais non provisionné au 31 Août 2021.
- Egalement notre résultat est amélioré de 231,00 € concernant un acompte sur un weekend versé avant la crise COVID que nous avons considéré comme « perdu » mais qui nous a été restitué.
- Par rapport à l'exercice précédent, nous avons économisé pour un global d'environ 600 € sur les postes suivant :
 - Moins de manifestations prises en charge par le club : 170 €
 - Pas d'achats de matériels et divers (Raquettes à neige – clés local) 200 €
 - Pas d'achats de cartes, topos, fournitures de bureaux : 80 €
 - Dépense « cadeau » sur 2019-2020 pas sur 2020-2021 : 150 €
- Enfin, reconduction de la subvention de la Ville de Saint-Etienne pour un montant de 470,00 € identique à la saison précédente.

Pour l'exercice 2021-2022, nous n'organiserons pas la Bourse aux Skis car ce n'est pas notre année. Par contre nous devrions participer comme en 2019 à la Sainte City Run qui nous avait rapporté un montant de 700 €. En contrepartie, comme mentionné ci-dessus, nous avons reconduit une baisse de 5 € sur les cotisations des anciens adhérents et nous n'aurons plus les licences de notre Base de loisirs même si en contrepartie nous n'aurons plus les frais liés à celle-ci.

Aussi, en souhaitant un maintien à un niveau équivalent de la subvention de la Ville de Saint-Etienne, nous espérons un résultat équilibré au 31 Août 2022.

J'ai maintenant terminé ce rapport financier et je tiens à vous préciser que le compte de résultat et le bilan ont été préalablement présenté aux Membres du Bureau.

Toutefois, je tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent ce compte de Résultat et ce bilan.

Le Trésorier.

(C.MOUNIER)



AMITIE - NATURE
4, Boulevard Robert Maurice
42100 SAINT-ETIENNE
04 77 41 13 57
www.amitie-nature-saint-etienne.fr
SIRET: 44144796800013
N° Prefecture: 0423001194